

**Bureau du 14 janvier 2008**

**Décision n° B-2008-5857**

commune (s) : Villeurbanne

objet : **Revente, à la Ville, d'un immeuble situé 39, rue Gervais Bussière**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 3 janvier 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

A la demande de la ville de Villeurbanne, la Communauté urbaine a préempté, au prix de 74 800 €, un immeuble situé 39, rue Gervais Bussière à Villeurbanne, concerné au plan local d'urbanisme par la réserve n° 15 au profit de la commune de Villeurbanne pour la création d'un cheminement pour piétons ou cyclistes.

Il s'agit d'un bâtiment d'un niveau, ancien hangar à usage d'activités occupé ainsi que la parcelle de terrain de 151 mètres carrés sur laquelle est édiflée cette construction, cadastrée sous le numéro 145 de la section BE.

Aux termes de la promesse d'achat qui est présentée au Bureau, la ville de Villeurbanne, qui préfinance cette acquisition, s'est engagée à racheter à la Communauté urbaine ledit bien au prix précité, admis par France domaine et à lui rembourser tous les frais inhérents à cette acquisition ;

Vu ladite promesse d'achat ;

**DECIDE**

**1° - Approuve** la promesse d'achat qui lui est soumise concernant la revente, à la Ville, d'un immeuble situé 39, rue Gervais Bussière à Villeurbanne.

**2° - Autorise** monsieur le président à la signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

**3° - Le montant** de 74 800 € résultant de cette cession ainsi que les frais d'actes notariés feront l'objet d'une inscription au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2008 - compte 458 200 - fonction 824 - opération 1204.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,